

permettre aux réactions de se manifester. Je n'approuve pas la modification tendant à inclure Montréal. Nous aurions dû insérer une disposition particulière pour Montréal et recourir à d'autres lois en vue de l'application d'un programme temporaire. Si le ministre désirait modifier la loi, pourquoi, lui ai-je dit, ne pas la modifier sensiblement pour que les régions qui ne peuvent s'en réclamer actuellement puissent le faire? Il a reconnu qu'une enquête est en cours dans une province, parce que tout ne semblait pas tourner rond, et c'est ce que j'avais espéré. Je ne pense pas qu'il soit logique de désigner une région qui a subi une récession temporaire et de ne pas désigner, par exemple, Vancouver. C'est cela vraiment que je voulais dire. A mon avis, les députés qui voulaient faire des suggestions constructives au sujet du bill à l'étude, ont été placés dans une situation très désavantageuse ce soir, au point que je ne puis continuer de présenter des propositions détaillées à l'appui de nos arguments sans avoir le sentiment de déroger au Règlement. Nous n'avons pas eu la chance de débattre cette question en détail, bien qu'elle soit fondamentale et touche le principe même du développement régional.

• (9.10 p.m.)

Bien des citoyens déplorent la tendance de plus en plus accentuée dans notre pays à gouverner par décret ministériel. Nous nous sommes vigoureusement opposés dans le passé à la législation par décret du conseil et maintenant on confère des pouvoirs semblables au ministre. Je ne me méfie pas du ministre, mais il peut, d'ici quelques années, ne pas se trouver dans sa situation actuelle. C'est pourquoi j'estime que nous devrions avoir la possibilité d'étudier la mesure législative de façon assez détaillée. Une fois le bill adopté et la loi bien soigneusement rangée au ministère, toutes les entreprises du Canada, à l'exception peut-être de la boutique du coin, seront en matière de finances à la merci du ministre. Comme l'a dit un député, à toutes fins utiles, le ministre sera le tsar de l'expansion économique du pays, et c'est peut-être vrai.

Les arguments que nous avons avancés sont légitimes. Ils sont fondés sur des recherches menées par le conseil économique des provinces de l'Atlantique, notamment par M. Brewis, Les premiers ministres de plusieurs provinces ainsi que l'un des ministres des finances récemment nommé dans les provinces de l'Atlantique y ont contribué. Pourtant la pression pour faire adopter le bill est si forte que les députés en permettent maintenant l'adoption parce qu'ils en ont assez de la combattre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En toute justice, la Chambre devrait s'attendre que le ministre fasse une déclaration quelconque avant qu'on passe au vote sur la troisième lecture. Le débat a été fort

[M. Lundrigan.]

sérieux et suivi de près. Le comité a fait une étude exhaustive du bill. Le ministre a entendu ce soir les arguments présentés par les députés de l'opposition. Dans des conditions normales, on s'attend que le ministre donne la réplique aux députés qui ont exprimé leur point de vue.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Avant de permettre à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale de faire des observations, s'il accepte d'en faire, il faudrait tout de même obtenir le consentement unanime...

[Traduction]

D'après le Règlement de la Chambre, une fois que le ministre a proposé la motion tendant à la troisième lecture, il a droit à l'adoption de ce bill.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la Chambre serait disposée, j'en suis sûr, à accorder son consentement unanime pour entendre le ministre nous souhaiter, au moins, un Joyeux Noël et une Bonne Année.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que cela donnerait lieu à un autre débat, et je ne crois pas que cela soit dans l'intérêt de la Chambre.

[Traduction]

M. Baldwin: Nous serons censés l'avoir lu.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à ce que le vote soit censé avoir été lu?

M. Baldwin: Je voulais parler du discours du ministre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le bill que nous venons d'adopter va aller dans l'autre endroit.

M. Lewis: En reste-t-il suffisamment d'éveillés?

L'hon. M. MacEachen: Je crois savoir qu'il y aura une attente d'une heure environ avant que nous puissions nous rassembler pour la sanction royale, aussi je me demandais si, comme il en a déjà été question, nous ne pourrions pas liquider deux autres points avant que le timbre nous appelle.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. MacEachen: Je vais mettre en délibération le point n° 39 de l'ordre du jour.